



INFRACTION ANNOTEE PAS A LA BONNE ADRESSE

Par **LHOMME ARTOIS**, le **30/10/2015** à **07:39**

Bonjour

le 24 octobre , je me suis arrêté par les gendarmes à une intersection D102 or les gendarmes note sur le contravention Bdd Winston churchill Intersection D102 lieu ou leur camion etait stationné mais moi je venais route de lieury et ils m'ont fait stationné Allée Malraux

Puis je contesté

Verbalisation pour carte grise pas à jour sans retrait de point

Cordialement

Par **janus2fr**, le **30/10/2015** à **09:52**

Bonjour,

Une légère erreur d'adresse vous permettrait de contester si elle vous causait un préjudice, c'est à dire si l'adresse avait une importance par rapport aux faits qui vous sont reprochés. Or, ici, on vous reproche un défaut de carte grise. Cette contravention est sans rapport avec l'adresse et pourrait vous être verbalisée à n'importe quel endroit.

Donc il y a fort peu de chance qu'une contestation sur ce seul motif soit jugée recevable...

Par **LESEMAPHORE**, le **30/10/2015** à **09:54**

Bonjour

Le lieu de contrôle n'a aucun effet sur l'infraction du R322-7 du CR puisque il s'agit d'une mise en circulation du véhicule quelque soit le lieu de contrôle et de constatation de l'infraction .

NB la contravention doit être établie exclusivement à l'encontre du propriétaire du VL et non au titulaire du CI ou conducteur .

Par **LHOMME ARTOIS**, le **30/10/2015** à **10:01**

merci pour votre rapidité et vos réponses
cordialement